

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juin 1999

Québec, le 5 juillet 1999

Madame Micheline Roy  
Directrice des études  
Collège de Sherbrooke  
475, rue du Parc  
Sherbrooke (Québec) J1H 5M7

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme *Techniques administratives*

Madame la Directrice,

La Commission a examiné, au cours de sa réunion du 21 juin 1999, les actions accomplies à la suite de l'évaluation du programme *Techniques administratives* (410.12) menant au diplôme d'études collégiales. Au terme de cet examen, elle constate que le Collège a consenti des efforts appréciables pour donner suite aux recommandations, suggestions, invitations et commentaires de la Commission, mais elle estime que ces efforts n'ont pas encore donné tous les résultats attendus. Les précisions qui suivent expliquent cette appréciation.

Dans son rapport, la Commission faisait deux recommandations, l'une visant à faire en sorte que l'ensemble des enseignants, y compris ceux des disciplines contributives et de la formation générale, développent une vision partagée du programme et l'autre ayant pour but la mise en place de mécanismes adéquats pour favoriser la mise en œuvre d'une véritable approche programme.

Dans son rapport, le Collège s'est attardé à démontrer qu'un esprit de concertation et de collaboration animait les enseignants de Techniques administratives, mais il n'a pas démontré que des moyens avaient été pris pour amener les enseignants des disciplines contributives et ceux de la formation générale à partager, avec les enseignants de TAD, une vision commune du programme et ainsi favoriser une plus grande cohérence dans les apprentissages relatifs aux objectifs transdisciplinaires. Il évoque des rencontres entre les enseignants de TAD et ceux du Département de mathématiques, mais ces rencontres avaient pour but de régler un litige précis qui existe depuis un certain temps et pour lequel la Commission avait formulé une invitation. La Commission constate cependant que le Collège fait part d'actions structurantes et qu'il poursuit ses efforts pour donner suite à la recommandation.

Par ailleurs, au regard de l'implantation de mécanismes permettant la mise en place d'une véritable approche programme, force est de constater qu'à ce jour, la situation n'a guère évolué. Le Collège continue de s'appuyer sur des comités *ad hoc* pour parer au plus pressant, mais cette approche ne constitue pas une solution satisfaisante à long terme. On devine que le Collège attend l'implantation du programme révisé pour intensifier ses efforts tout en espérant par la même occasion développer une vision commune du programme, ce qui constituait l'objectif de la précédente recommandation. La Commission estime que le Collège aurait dû aller de l'avant sans tarder, d'autant plus qu'à son avis et contrairement à ce qu'affirme l'établissement, les enseignants de TAD eux-mêmes ne partagent pas une vision globale du programme.

Par ailleurs, le Collège a donné suite à la plupart des suggestions, invitations et commentaires de la Commission, soit établir des exigences communes au regard des lectures obligatoires et rehausser la charge de travail des élèves de 1<sup>re</sup> année, recueillir de l'information auprès des employeurs qui accueillent des stagiaires pour assurer une meilleure adéquation avec les besoins du marché du travail, bonifier l'offre de perfectionnement aux enseignants et améliorer les ressources informatiques disponibles. La Commission souligne le souci manifesté par le Collège au regard de l'équité des évaluations et constate que les élèves sont désormais mieux servis sur cette question. Elle souligne également la pertinence des actions entreprises par le Collège pour améliorer la qualité de l'information transmise aux élèves, particulièrement au regard du choix d'options. Enfin, la Commission prend note que le Collège s'est engagé à poursuivre ses efforts pour continuer à améliorer ces différents aspects de la mise en œuvre du programme *Techniques administratives*.

Toutefois, compte tenu du fait que les problèmes subsistent au regard du développement d'une vision commune du programme chez tous les enseignants et de la mise en place de mécanismes favorisant l'approche programme, le Collège devra redoubler d'efforts pour corriger la situation. En conséquence, la Commission lui demande de l'informer des mesures qu'il aura prises à cette fin.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer